

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 90 (1982)

Artikel: La médaille lausannoise Bene merito civi
Autor: Lavanchy, Charles
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-67211>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La médaille lausannoise *Bene merito civi*

CHARLES LAVANCHY

Nous avons publié, en 1975, l'inventaire sommaire des *Médailles du canton de Vaud*. Sous le n° 9 figure la médaille lausannoise *Bene merito civi* (fig. 1).

Il intéressera les lecteurs de la *Revue historique vaudoise* d'en savoir plus sur cette curieuse médaille offerte à notre ville par un mécène resté discrètement anonyme.

Le donateur avait précisé qu'elle était destinée «à honorer des vertus faites pour servir d'exemple et dignes d'être mises au jour, à faire connaître des actes de courage, d'humanité, de patriotisme et toutes autres actions vraiment louables; enfin, à récompenser des services rendus au Public ou à la Société, et non payés d'ailleurs, et cela sans distinction de Bourgeois et d'étrangers. Elles [les médailles] doivent servir de témoignage de l'estime et de la reconnaissance publique dont le Magistrat est singulièrement appelé à être l'organe dans toute l'étendue de son ressort.»

M. Louis Mogeon, en publiant ce que le dernier numéro de 1789 du *Journal de Lausanne* contenait sur cette affaire¹, ne connaissait par l'identité du donateur ni le nom du graveur des coins. Il émettait l'hypothèse que le bienfaiteur pouvait être un citoyen français, M. de Montyon, venu s'installer à Lausanne au début de 1789. Cette identification lui était suggérée par une étude d'Aloys de Molin sur *Les procès de M. de Montyon* qui signale qu'en 1782 un généreux mécène adressait à l'Académie française «un mémoire anonyme» l'informant qu'il lui remettait une somme de

¹ LOUIS MOGEON, *Un don de dix médailles d'argent au Conseil de Lausanne en 1789*, dans *Revue suisse de numismatique*, t. XXVI, 1937, p. 306-311.

12 000 livres dont la rente devait servir à frapper une médaille qui serait décernée pour récompenser «un acte de vertu». Autre indice relevé par Louis Mogeon: l'arrière-grand-père de M. de Montyon, Paul Auget de Montyon, était intendant de la musique du roi. Or, en 1789, un don fut fait par un «anonyme» à la Louable Société de musique de Lausanne pour le distribuer à ceux des jeunes gens qui fréquentent cette assemblée et qui se distinguent par leurs bonnes mœurs, leur goût pour la musique et leur assiduité aux concerts.

Ces données permettent de faire un rapprochement entre le donateur anonyme et Antoine-Jean-Baptiste-Robert Auget, baron de Montyon, né à Paris, rue des Francs-Bourgeois, le 23 décembre 1733, décédé à Paris le 29 décembre 1820.

Il s'installa à Lausanne dès le début d'août 1789 jusqu'à fin juin 1791, dans un appartement de la maison Masméjan, à la rue de Bourg. Il alla ensuite s'établir dans le pays de Gex, à Verny près de Genève, jusqu'en octobre 1792, d'où il partit pour l'Angleterre via Lausanne – Bâle – Rotterdam. Son adresse à Londres était Brewerstreet 38, Goldensquare. Il rentra en France au début de 1815 et son adresse était rue de l'Université 23, Paris.

Il était venu à Lausanne avec une fortune considérable qu'il avait fait fructifier en en plaçant une partie dans le canton de Vaud. Depuis son départ de Lausanne, en 1791, ses intérêts étaient entre les mains du notaire Cuénoud, décédé en septembre 1801, puis du notaire François Barbey, secondé par le notaire Fevot.

Les placements de M. de Montyon ont fait l'objet de nombreux procès, notamment devant les tribunaux d'Echallens de 1802 à 1809, de Cossonay, de Nyon et de Vevey².

*
* * *

Dans sa séance du 22 décembre 1789³, le Conseil de Lausanne prend acte du don fait par un généreux anonyme, par l'entremise de l'avocat Secretan, de dix médailles en argent et des coins ayant

² ALOYS DE MOLIN, *Les procès de M. de Montyon dans le canton de Vaud*, Paris 1907, *passim*.

³ ACV, Archives communales de Lausanne, Registre du Conseil de Lausanne, D 102, p. 281 v^o-282.

servi à la frappe de cette médaille. Il décide d'accorder la première de ces distinctions à M. le D^r Secretan pour récompenser «le zèle d'un bon citoyen».

Au cours de la même séance, mais en l'absence du bourgmestre, le Conseil décide de faire frapper un exemplaire en or de cette médaille pour être remis au bourgmestre Antoine Polier de Saint-Germain⁴, «magistrat autant célèbre par ses vertus que par ses talents naturels et acquis et par le zèle qu'il a dans tous les temps déployé en faveur de ce Public, singulièrement dans la place éminente qu'il occupe».

Le lendemain 23 décembre 1789⁵, la Chambre économique décide d'enfermer dans la cassette communale neuf des dix médailles reçues la veille et elle remet le premier exemplaire au docteur en droit et avocat Abram-Samuel-Gabriel-Jean-Louis Secretan⁶.

Le 5 février 1790, la médaille frappée en or était remise au bourgmestre Polier avec «un compliment parfaitement assorti aux sentiments de vénération» que tous ressentaient pour un aussi digne chef⁷.

*

* *

⁴ Antoine Polier de Saint-Germain, né le 15 juin 1705 à Lausanne où il est mort le 3 septembre 1797. Etudes au Collège de Genève et à l'Université de Groningue. Il servit quelques années en France dans le régiment suisse de Chandieu-Villars. A son retour à Lausanne, il entre au Deux-Cents, puis au Conseil étroit en 1732. Banneret en 1760, bourgmestre en 1766, il succéda à Jean-Samuel de Seigneux.

Voir *Le livre du recteur de l'Académie de Genève*, t. V, publié par Suzanne Stelling-Michaud, Genève 1976, p. 211.

⁵ ACV, Archives communales de Lausanne, Registre de la Chambre économique, D 354, p. 174.

⁶ Gabriel-Abram-Samuel-Jean-Louis Secretan, fils de Pierre-Isaac Secretan et de Marie-Charlotte Rolaz, né le 5 septembre 1758 à Lausanne où il est décédé le 24 mai 1839, docteur en droit de l'Université de Tubingue en 1780, avocat, membre de l'Assemblée provisoire du Pays de Vaud et du Grand Conseil helvétique, député à la Diète et à la Consulta suisse convoquée à Paris par Bonaparte, élu au Grand Conseil vaudois le 28 mars 1803, président de 1827 à 1829, président du Tribunal d'appel de 1831 à 1839. Voir *Jean-Charles-Isaac Secretan (1797-1875), sa généalogie et sa descendance*, Lausanne 1933, p. 27-29.

⁷ ACV, Archives communales de Lausanne, D 102, p. 294 v^o-295.

Le 18 décembre 1906, la Municipalité décide de commander à l'usine de dégrossissage d'or, à Genève, douze médailles en argent et douze en bronze. Il existe des exemplaires de cette médaille en étain; il n'a pas été possible de savoir où ils ont été frappés, pour quel usage, et quel était leur nombre.

Aujourd'hui, on peut compléter la liste sommaire des médailles attribuées figurant dans ma précédente publication⁸:

22 décembre 1789: réception de dix médailles en argent et décision d'en faire frapper une en or.

18 décembre 1906: commande de douze médailles en argent et de douze en bronze.

Frappe totale: 1 en or, 22 en argent et 12 en bronze.

Il reste à ce jour dans la cassette communale: 5 médailles en argent et 6 en bronze.

La collection du Vieux-Lausanne, actuellement au Cabinet des médailles, comprend quatre médailles en argent, dont deux avec inscriptions. Le Cabinet des médailles en possède deux en bronze.

J'en possède une en bronze dont l'inscription *Bene merito civi* a été effacée; il a été gravé à la place, en quatre lignes:

In / Memoriam / André / 8 sept. 1882 (*fig. 3*).

Les médailles en bronze ayant été frappées en 1906, l'on peut supposer que la date de 1882 doit être l'année de naissance de celui qui l'aurait reçue.

J'aurais voulu arriver à la concordance entre le nombre d'exemplaires frappés, ceux distribués et le solde se trouvant dans la cassette communale. J'ai dû y renoncer, car si certaines médailles ont été conservées dans les familles (Tauxe, Badan), d'autres ont été remises à un musée (Dubois et commissaire de police).

Les deux médailles en argent et les deux en bronze de nos musées, sans inscriptions, ont-elles été attribuées puis ensuite données aux collections publiques?

La médaille *Bene merito civi* n'est pas courante. Elle a été offerte, sauf erreur, seulement deux fois dans des catalogues de ventes:

⁸ CHARLES LAVANCHY, *A propos de deux médailles vandoises*, dans *Revue historique vandoise*, 1943, p. 39-40.



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

Fig. 1-4. Médailles « Bene merito civi ».

Catalogue n° 3, 1901, Jacques Biéler, Genève, n° 785.

Collections numismatiques de feu D^r Paul-Ch. Stroehlin, 3^e partie,
vente aux enchères publiques à Genève, lundi 20 février 1911
et jours suivants, n° 4382 bronze, n° 4383 étain.

ANNEXE

Liste des bénéficiaires de la médaille Bene merito civi

- 1789 1 en argent au docteur en droit et avocat SECRETAN.
1790 1 en or au bourgmestre Antoine POLIER DE SAINT-GERMAIN.
1805 1 en argent au régent d'Ouchy Samuel BUJARD, né en 1763, bourgeois de Rivaz, depuis six ans dans la commune. Le rapport du D^r Ricou dit que «ce citoyen a mérité l'attention bienveillante du magistrat et des marques honorables de sa satisfaction par les changements avantageux qu'il a faits auprès de la jeunesse et des enfants qui lui ont été remis».
1839 4 en argent utilisées comme marque distinctive de leur fonction pour l'inspecteur⁹ et trois commissaires de police¹⁰, selon décision du 25 novembre 1839 (*fig. 2*).
1906 3 en bronze décernées à Abram TRUMMER, voiturier, Louis HUGLI, employé T.L. et D^r Placide NICOD¹¹, pour leur intervention dans une bagarre le 15 mars 1906, lors de la grève des menuisiers.
1906 2 en argent remises à Alfred CHAMOT, rue Fabre 9, et Charles DECOSTERD, rue du Pré 10, accompagnées d'une somme de Fr. 20.— à chacun, comme récompense pour leur courageuse conduite en protégeant deux agents de police dans une bagarre entre ouvriers italiens qui a eu lieu à Tivoli dans la soirée du 9 décembre 1906.

⁹ Cette année-là, l'inspecteur de police se nommait Isaac Portier.

¹⁰ L. MOGEON, art. cité, p. 311, indiquait : «Car il est difficile d'admettre sans preuve que l'inspecteur et les commissaires de police de 1839, professionnellement astreints à faire régner l'ordre, la sécurité, les bonnes mœurs publiques, aient mérité la médaille plus que leurs prédécesseurs ou successeurs.»

¹¹ Par lettre du 4 janvier 1907, le D^r P. Nicod a remercié la Municipalité et lui a renvoyé la médaille en priant d'y graver son nom, ce qui a été fait.

- 1908 1 en argent à François TAUXE-ROLAND, maître serrurier en Malley, pour son intervention, avant l'arrivée des secours officiels, lors de la catastrophe du 10 décembre 1907. Une maison locative de quatre étages en construction, proche de son atelier, s'effondra, causant la mort de sept ouvriers. L'entrepreneur responsable, Charles Carrera, s'est suicidé (voir *Patrie suisse*, n° 372).
- 1908 1 en bronze à Louis ZWAHLEN-REGARD (1883-1952), constructeur à Malley, qui s'est signalé lors du même événement.
- 1911 1 en argent au sapeur-pompier Henri DUBOIS pour son attitude exemplaire lors d'un incendie le 27 juillet 1911 au boulevard de Grancy 3, ou lors d'un deuxième incendie dans la nuit du 27 au 28 juillet, au Maupas, chantier Golay (*fig. 4*).
- 1917 1 en argent au sapeur-pompier François DEVOLZ (8 septembre 1894-11 juin 1917) victime d'un grave accident lors de l'incendie du «Foyer» à Chailly, le samedi 9 juin 1917; il est décédé deux jours après, le 11 juin.
- 1921 1 en argent au pilote François DURAFOUR (27 novembre 1888-15 mars 1967) pour son vol de la Blécherette au Dôme du Goûter au Mont-Blanc, le 30 juillet 1921. La médaille lui a été remise le 6 septembre 1921 par le municipal Arthur Freymond, au nom de la Municipalité, lors de la réception organisée par la section romande de l'Aéro-Club Suisse.
- 1928 1 en argent au lieutenant de pompiers Louis BADAN pour sa conduite lors de l'incendie qui s'est déclaré dans les caves de l'Entrepôt fédéral à la gare du Flon, le 29 décembre 1927. Elle porte au revers, entre la couronne et le bord de la médaille, l'inscription gravée: LA MUNICIPALITÉ DE LAUSANNE AU LIEUTENANT DE POMPIERS LOUIS BADAN JANVIER 1928.